

NOUVEAUX CAS DE MAUVAISES HERBES RÉSISTANTES À SIGNALER

Avec la saison déjà bien amorcée, il est important de vous signaler rapidement la présence de nouveaux cas de mauvaises herbes résistantes. En effet, les traitements herbicides sont peut-être déjà commencés, sinon ils ne tarderont pas.

En 2011, la présence de mauvaises herbes résistantes aux herbicides (issues de semences récoltées en 2010) avait été officiellement confirmée dans une localité seulement, celle d'Upton. À l'hiver 2012, l'équipe du Dr François Tardif de l'Université de Guelph a réalisé des tests sur des plantes issues de semences récoltées en 2011 et a ainsi identifié des mauvaises herbes résistantes dans 5 nouvelles localités. Le tableau ci-dessous montre les espèces évaluées et les localités d'où elles proviennent.

Toutes les mauvaises herbes ont démontré une résistance à un herbicide du groupe 2.

Tableau 1 : Présence de mauvaises herbes résistantes confirmée en 2011 et 2012

Localités	Morelle noire de l'Est	Petite herbe à poux	Amarante à racine rouge
Upton	X		
Saint-Mathieu (Montérigie)		X	
Saint-Valentin		X	
Saint-Jean-sur-Richelieu	X	X	
Saint-Alexandre		X	X
Argenteuil		X	



Morelle noire de l'Est



Amarante à racine rouge



Petite herbe à poux

D'autres espèces de mauvaises herbes ont déjà été confirmées comme résistantes les années antérieures; consultez les bulletins suivants :

<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02gen08.pdf>

<http://www.agrireseau.qc.ca/horticulture-arbresdenoel/documents/b01gen09.pdf>

<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03gen10.pdf>

Pour prévenir ou pour retarder le plus possible le développement de la résistance aux herbicides, il est nécessaire d'adopter certaines règles de conduite :

- Vérifier l'efficacité de vos traitements herbicides.
- Effectuez un dépistage dans vos champs et faites examiner les espèces pour lesquelles vous soupçonnez de la résistance.
- Éliminez les mauvaises herbes résistantes pour éviter la production de nouvelles semences.
- Dans la mesure du possible, combinez ou utilisez d'autres moyens de désherbage (faux semis, travail mécanique, etc.) que les herbicides.
- Faites une rotation des groupes d'herbicides. L'emploi de mélanges d'herbicides de groupes différents est aussi fortement recommandé.
- La rotation des cultures est également à encourager.
- Tenez un registre des utilisations d'herbicides.
- En cas de doute, consultez sans tarder votre conseiller agricole ou le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il est très important de dépister les cas de résistance le plus tôt possible.

Texte rédigé par :

Danielle Bernier, agronome-malherbologiste, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Photos :

Romain Néron, agronome, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

LE RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES
BRUNO GOSSELIN, coordonnateur du RAP
Direction de la phytoprotection, MAPAQ
200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3658 – Télécopieur : 418 380-2162
Courriel : bruno.gosselin@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 02 – Ordre général – 10 mai 2012